



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Lettre datée du 13 décembre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la résolution 60/124 adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 2005, qui porte création du Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds central pour les interventions d'urgence. Conformément aux dispositions du paragraphe 21 de la résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence qui s'est tenue à New York les 26 et 27 octobre 2011.

Comme le dit brièvement cette note, le Groupe consultatif a constaté que les résultats et la gestion du Fonds ne cessaient de s'améliorer. Il a accueilli avec satisfaction les conclusions positives de l'évaluation quinquennale du Fonds. Celle-ci avait porté au jour certaines déficiences générales du système humanitaire et mis en évidence la nécessité de pousser dans les pays la responsabilisation relative aux résultats collectifs. Le Groupe consultatif a souscrit à la recommandation tendant à « ramener à 30 millions de dollars le montant de la composante prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence et transférer le solde à la composante dons », et il a demandé au secrétariat du Fonds de le tenir informé des délibérations de l'Assemblée générale sur la question. Il a examiné plusieurs questions de politique générale, dont l'opportunité des activités financées au moyen du Fonds, la qualité des rapports sur les résultats et le rôle que pourrait jouer le Fonds dans le financement de la préparation aux catastrophes. Le Groupe consultatif a rencontré des membres du Comité permanent interorganisations pour discuter de l'efficacité de l'appui que le Fonds apporte aux interventions humanitaires.

(Signé) BAN Ki-moon



Annexe

Note adressée au Secrétaire général sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence, qui s'est tenue les 26 et 27 octobre 2011

Recommandations et conclusions

1. Le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124 pour conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'efficacité du Fonds. Sa deuxième réunion de 2011 s'est tenue les 26 et 27 octobre à New York, en présence de 16 de ses membres, dont les six nouveaux, et était animée par le Président du Groupe, Mikael Lindvall (Suède).
2. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Groupe consultatif de l'utilisation et de la gestion du Fonds depuis la dernière réunion, en avril 2011. Elle a présenté les résultats de l'évaluation quinquennale du Fonds demandée par l'Assemblée générale et le plan d'intervention mis en place pour y donner suite. Par ailleurs, le Groupe a examiné les principales conclusions des études menées sur quatre pays, conformément au cadre de performance et de responsabilisation du Fonds. Il a examiné diverses questions d'orientation générale, notamment la réactivité du Fonds, la qualité de la communication des résultats et le rôle que pourrait jouer le Fonds dans le financement de la planification des secours. Conformément à l'usage, le Groupe consultatif s'est entretenu avec des partenaires du Comité permanent interorganisations de l'efficacité de l'appui que le Fonds fournit aux interventions humanitaires.
3. À l'issue de ces débats, le Groupe a formulé les conclusions et recommandations suivantes.

Évaluation quinquennale

4. À l'issue de l'examen des conclusions de l'évaluation quinquennale du Fonds et du plan d'intervention, le Groupe consultatif a indiqué que ces conclusions devaient contribuer à améliorer l'efficacité et la responsabilité du Fonds et des organismes bénéficiaires. Il a aussi noté que l'évaluation avait mis en lumière des lacunes du système humanitaire et montré qu'il fallait que les parties concernées prennent collectivement la responsabilité des résultats obtenus dans les pays.
5. Le Comité consultatif a approuvé la recommandation issue de l'évaluation quinquennale, selon laquelle il faudrait ramener la composante prêts du Fonds à 30 millions de dollars et en transférer le solde à la composante dons. Il a également prié le secrétariat du Fonds de le tenir informé de la suite qu'y aura donnée l'Assemblée générale.
6. Le Groupe consultatif a prié le secrétariat du Fonds de continuer d'encourager les organismes bénéficiaires des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à mener des évaluations et des examens indépendants des activités financées par le Fonds, suivant l'exemple de l'Organisation des Nations

Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il a également prié les organismes des Nations Unies et l'OIM de mener des évaluations et des examens indépendants des interventions financées par le Fonds.

7. Le Groupe consultatif a décidé de réexaminer le plan d'intervention et de continuer à suivre les progrès de sa mise en œuvre lors de ses prochaines réunions.

Gestion

8. Le Groupe consultatif a remercié le Coordonnateur des secours humanitaires et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires du professionnalisme avec lequel ils ont continué à gérer le Fonds et des efforts qu'ils poursuivent pour améliorer l'efficacité et l'efficacités de celui-ci. Le Groupe consultatif a loué les efforts accomplis pour atteindre l'objectif de 450 millions de dollars des États-Unis de financement annuel fixé par l'Assemblée générale. Il a salué les efforts faits par le secrétariat pour élargir et approfondir l'appui financier apporté par le Fonds aux États Membres et au secteur privé en dépit des difficultés que connaissait l'économie mondiale.

9. Les membres du Groupe consultatif ont reconnu le rôle qui était celui du Fonds s'agissant de compléter et de renforcer la réforme humanitaire lorsque l'équipe humanitaire de pays assurait un leadership effectif et que des arrangements de coordination solides étaient en place. Le Groupe a noté qu'il importait de clarifier la responsabilité du coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire dans la planification, la coordination et l'utilisation des ressources du Fonds. Il comptait sur le Comité permanent interorganisations pour se pencher sur ces questions.

10. Le Groupe consultatif a pris acte des efforts faits par le secrétariat du Fonds pour améliorer la qualité des rapports relatifs aux activités de terrain et faire en sorte qu'ils soient présentés en temps voulu, et en particulier de l'aide apportée aux coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires qui avaient établi des rapports déficients. Le Groupe s'est déclaré préoccupé par la qualité d'ensemble des rapports des coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires sur les résultats au niveau des pays et a souligné qu'il fallait s'efforcer de mieux mesurer les résultats obtenus. Il a estimé qu'il fallait améliorer l'établissement des rapports dans l'ensemble du système humanitaire et que si le Fonds n'était pas le seul concerné, une amélioration au niveau de celui-ci pourrait faciliter des améliorations à tous les niveaux. Il a souligné en particulier qu'il fallait travailler avec les institutions des Nations Unies et l'OIM au niveau des pays pour mieux intégrer les cadres de supervision et de communication de l'information. Le Groupe a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de s'efforcer, en collaboration avec les responsables du Comité permanent interorganisations, d'améliorer la manière dont il était rendu compte de l'utilisation des ressources financières du Fonds et dont cette utilisation était contrôlée.

11. Le Groupe a rendu hommage aux efforts faits par le secrétariat du Fonds pour réduire continuellement et systématiquement le temps nécessaire pour allouer des fonds aux organismes des Nations Unies bénéficiaires et pour les leur verser mais, lors de ses réunions précédentes, s'est déclaré gravement préoccupé par le rythme auquel les organismes des Nations Unies bénéficiaires versaient les fonds à leurs partenaires d'exécution. Reconnaisant qu'il pouvait être difficile de déterminer quelle proportion des fonds était allouée aux partenaires d'exécution, le Groupe consultatif a demandé que le secrétariat du Fonds continue de s'efforcer, en

collaboration avec les organismes des Nations Unies et l'OIM, de mieux mesurer la rapidité avec laquelle ces fonds étaient versés aux partenaires d'exécution. Le Groupe a aussi demandé au secrétariat de réunir, en s'adressant aux organisations non gouvernementales partenaires d'exécution, des données sur le point de savoir si les fonds leur étaient versés en temps voulu par les organismes des Nations Unies et l'OIM. Il a en outre demandé qu'on lui communique de nouvelles données sur le point de savoir si les fonds étaient décaissés en temps voulu et il a prié le secrétariat du Fonds de diffuser des pratiques optimales en la matière afin que des progrès soient réalisés d'urgence dans ce domaine crucial.

12. Sur la question des dépenses d'appui au programme et des arrangements de sous-traitance, le Groupe consultatif a demandé qu'on lui fournisse davantage d'informations sur le calcul des dépenses d'appui au programme par les organismes bénéficiaires et les partenaires d'exécution.

13. Le Groupe consultatif a prié le secrétariat de lui fournir une nouvelle analyse des fonds alloués aux situations de conflits chroniques, en particulier celles auxquelles des fonds étaient versés depuis des années par la composante situations d'urgence sous-financées, et des décaissements au bénéfice des déplacés et des réfugiés, en particulier vivant dans des camps.

14. Le Groupe consultatif a examiné le rôle que pourrait jouer le Fonds en matière de préparation aux catastrophes. Tout en reconnaissant les lacunes existant à l'échelle du système dans le financement et la coordination de la préparation aux situations d'urgence, le Groupe a estimé qu'il fallait faire preuve de prudence s'agissant d'élargir le mandat du Fonds, en soulignant que celui-ci travaillait bien en partie parce qu'il avait un mandat clair et simple. Comme la question de la préparation aux catastrophes était actuellement à l'examen au Comité permanent interorganisations, le Groupe consultatif a demandé à être tenu au courant des progrès des travaux en la matière en 2012.

15. S'agissant du financement de la protection, le Groupe consultatif a examiné la pratique du Fonds et réaffirmé que celui-ci devait continuer de financer les activités de protection lorsque, selon les critères applicables, des vies humaines étaient en jeu.

Cadre de résultats et de responsabilisation

16. Le Groupe consultatif a salué les conclusions et les recommandations des examens indépendants de la valeur ajoutée des opérations du Fonds en Bolivie, en Colombie, en Éthiopie et au Zimbabwe. Il a réaffirmé son appui aux examens nationaux du cadre de résultats et de responsabilisation, qui permettent d'étudier les activités menées à l'échelon national et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Le Groupe a dit attendre avec intérêt de nouvelles analyses de la contribution du Fonds dans le contexte de la crise en cours dans la corne de l'Afrique, analyses qui devraient s'inscrire dans le cadre des examens nationaux de 2012. Il a, par ailleurs, entériné la proposition du secrétariat visant à examiner le cadre de résultats et de responsabilisation en 2012.

Questions administratives

17. Le Groupe consultatif est convenu de tenir sa prochaine réunion à Genève en 2012. Cette rencontre sera essentiellement consacrée à l'examen des progrès enregistrés dans la mise en place de la matrice de réponses de l'administration à l'évaluation quinquennale, du cadre de résultats et de responsabilisation, ainsi que de questions relatives à l'exécution ponctuelle des programmes et à la qualité des rapports.
